



RAPPORT ANNUEL

L'Association des infirmier(ère)s auxiliaires
autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick 2019-20



Table des Matières

Table des Matières.....	1
Vision and Mission	2
.....	2
LETTER TO THE MINISTER	3
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE	4
FAITS SAILLANTS POUR 2019:	5
PRIORITIÉS STRATÉGIQUES 2019-23	8
PLAN STRATÉGIQUES QUADRIENNAL 2019-23	8
NOS Valeurs	11
Membres du conseil de l'AIAANB, 2018-2019	12
Comité Exécutif.....	12
Membres du conseil de l'AIAANB, 2018-2019	14
COMITÉ AIAANB	15
PARTENAIRES DE L'AIAANB EN 2019	17
Aperçu démographique sur les IAA en 2019 – Immatriculation.....	20
LES IAA PAR GROUPE D'ÂGE.....	21
MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES IAA	21
IMMATRICULATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES DIPLÔMÉES	22
CANADIAN PRACTICAL NURSE HIGH STAKES EXAMINATION	23
ATTESTATIONS.....	23
VÉRIFICATION DES IMMATRICULATIONS	23
NATURE DES PLAINTES ET DES DÉCISIONS EN 2019.....	24
RAPPORT DE LA 54 ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'AIAANB	25
PRIX	29
AIAANB EMPLOYES 2019	31
FINANCIAL AUDIT	32

VISION

L'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick certifie au public son engagement à fournir des soins sûrs, compétents et conformes à la déontologie en réglementant et en améliorant la profession des soins infirmiers auxiliaires.

MISSION

Les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés sont un élément essentiel des soins de santé en collaboration; on les respecte pour leurs compétences, leur expertise, leur compassion et leurs normes professionnelles impeccables.

LETTER TO THE MINISTER



Association of New Brunswick Licensed Practical Nurses

L'Association des Infirmier(ère)s Auxiliaires Autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick

Avril 2020

Hon. Hugh J. Flemming Q.C.
Ministre du Department de la Santé
Department of Health
HSBC Place
P.O. Box 5100
Fredericton, NB E3B 5G8

Monsieur le Ministre,

L'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (AIAANB) a le plaisir de présenter son rapport annuel conformément à la *Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés* (2014).

Ce rapport couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2020, rend compte des activités de l'AIAANB et présente des états financiers vérifiés comme l'exige la loi.

Sincèrement,

Kim Steeves, IAA

Présidente

AIAANB



RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (AIAANB) est l'organisme de réglementation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires. Elle est représentée par un conseil d'administration. Son devoir, défini par la loi, est d'exercer ses activités et de réglementer ses membres d'une manière qui assure la protection du public.

La responsabilité principale de l'AIAANB est la promotion et la protection de la santé du public en réglementent les infirmières auxiliaires autorisè(e)s.

L'AIAANB est l'organisme d'autorité dirigeante pour les infirmières auxiliaires autorisè(e)s du Nouveau-Brunswick. Il est responsable du maintien du Code de déontologie des exigences d'entrée en pratique, des normes de pratique et des compétences d'entrée en pratiques.

Les organismes de réglementation des infirmières et infirmiers auxiliaires de tout le pays ont la responsabilité d'assurer que les diplômés des programmes de soins infirmiers auxiliaires du Canada et les infirmières et infirmiers auxiliaires qui ont fait leurs études dans d'autres pays et qui demandent l'immatriculation atteignent un niveau de compétence acceptable avant de commencer à pratiquer.

Les organismes de réglementation des infirmières et infirmiers auxiliaires s'engagent et collaborent avec une grande variété d'intéressés au cours de leur travail.

Les activités essentielles de l'AIAANB sont les suivantes :

- Évaluation et traitement des demandes d'immatriculation et de renouvellement d'immatriculation conformément aux normes et aux critères de la profession des soins infirmiers auxiliaires
- Délivrance de l'immatriculation aux candidates et candidats qualifiés (infirmières ou infirmiers auxiliaires diplômés, infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et infirmières et infirmiers formés à l'étranger)
- Évaluation et approbation des programmes de soins infirmiers auxiliaires au Nouveau-Brunswick, et partenariats avec les autorités d'autres provinces

- Offre de consultations sur la pratique professionnelle à des praticiennes, à des employeurs et à d'autres intéressés au sujet des normes de pratique
- Maintien et communication des normes de pratique et des documents connexes pour favoriser des soins sécuritaires, conformes à la déontologie et compétents
- Offre d'un programme de formation professionnelle continue pour appuyer un apprentissage et une compétence permanents dans la pratique
- Au besoin, enquête et résolution des préoccupations entourant la conduite ou la compétence, par la voie du processus de plaintes et de discipline de l'AIAANB
- Publication et communication du bulletin mensuel *La Bande Bleue*
- Maintien des règlements administratifs et des politiques

FAITS SAILLANTS POUR 2019:

Réglementation

- Examen et révision des politiques
- Mise à jour des compétences nationales de niveau d'entrée
- Mise à jour du plan directeur pour l'examen canadien d'autorisation des infirmiers et infirmières auxiliaires au Canada
- Participation au comité national de définition des compétences linguistiques des infirmières
- Tous les objectifs stratégiques (2014-18) ont été atteints
- Fournir modification à l'administration de l'EAIAC
- Réunions avec le Département du Développement Social concernant le champ de pratique et les ratios de personnel
- Membre du Conseil Canadien de Réglementation des Soins infirmiers, dont l'objectif est de faire progresser l'excellence en matière de réglementation pour les infirmières auxiliaires autorisées, les infirmières autorisées et les infirmières psychiatriques autorisées.
- Plan stratégiques 2019-2023 approuvés
- Formation à la gouvernance des conseils d'administration
- Formation du comité des plaintes
- Formation du comité de discipline
- Le nouveau fournisseur du logiciel d'enregistrement a été approuvé et la formation et la préparation du personnel ont commencé
- Examen de la gestion des risques terminé
- Vérificateur financier approuvé

- Plaidoyer en faveur d'un échelonnement du poste de préposé aux services de soutien personnel à celui d'infirmier auxiliaire, puis à celui de IAA et Baccalauréat en Sciences Infirmières.
- Présentations aux administrateurs et directrices des soins de l'Association des Goyers des Soins du NB infirmiers concernant la collaboration et le champ de pratique
- Entrevue par le ministère des services de santé indigènes du gouvernement du Canada "Initiative Nursing Now".
- Entrevue sur la proposition d'intégration des thérapeutes-conseils agréés dans le système de santé
- Rencontre avec la directrice générale des Services Nationaux d'Évaluation Infirmier concernant les améliorations à venir du processus d'autorisation d'exercer des infirmières formées à l'étranger
- Participation continue au nouveau parcours provincial de l'infirmière auxiliaire autorisée à le baccalauréat en sciences infirmier, en mettant l'accent sur le recrutement et la rétention
- Membre du groupe de travail du NB sur l'évaluation des compétences des infirmières formées à l'étranger et la transition
- Poursuite de la participation au comité directeur provincial et aux comités ad hoc
- Planification et adaptation pour le 55e anniversaire de l'AIAANB
- Rencontre avec Jean-Claude D'Amours, député provincial (Edmundston-Madawaska Centre, Assemblée législative) pour discuter des questions de soins de santé au Nouveau-Brunswick.
- Rencontres avec le CCNB et le NBCC concernant le nombre de sièges et de diplômés en matière de recrutement et de maintien en poste
- Membre actif du comité stratégique des ressources en soins infirmiers, avec un accent sur le recrutement et la rétention
- Membre actif du Comité National de Réglementation et permis
- Le personnel de l'AIAANB a participé à une session de formation sur les médias
- Collaboration avec le NBCC, le Services des Foyer des Soins et l'Association des Foyer de Soins préparation et la réalisation de l'atelier de soutien avancé à la réadaptation
- Rencontre avec le ministère de l'éducation post-secondaire, formation et travail, le ministre Trevor Holder sur la transition de PAS-IAA, IAA-BN et IA-BN 2+2 l'éducation pour le recrutement et la rétention, le nombre de places dans les programmes d'infirmière auxiliaire, et les demandes des employeurs, l'élargissement du champ de pratique limites fixées par les employeurs
- Plan stratégique de l'AIAANB, session de formation, préparation et création/approbation pour 2019-2023
- Proposition soumise et approuvée pour la création d'une voie d'accès à l'autorisation d'exercer pour les infirmières formées à l'étranger qui sera délivrée par l'AIAANB
- Collaboration avec le CCNB concernant la proposition d'intégration des infirmières formées à l'étranger
- Liaison avec le Conseil des syndicats des foyers de soins du Nouveau-Brunswick et le Conseil des syndicats d'hôpitaux du Nouveau-Brunswick
- Poursuite de la participation au Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick

- 
- Une présence accrue dans les médias sociaux
 - Heures d'audit effectuées
 - Collaboration à la révision des programmes de re-admission avec le CCNB et le NBCC
 - NouLab - Développement d'un prototype de reconnaissance des qualifications étrangères - Reconnaissance effective des nouveaux arrivants.

Pratique

- Programme Formation Professionnelle Continue Audit fait sur la base soumissions de 2019
- Membre du groupe national de consultants en pratique avec des réunions bimensuelles
- Promotion du module d'apprentissage Normes de Pratique et le Code de Déontologie
- Webinaires pour le programme de maintien des compétences, le cannabis, les médias sociaux et le professionnalisme

Éducation

- Organisation d'ateliers sur la phlébotomie à différents endroits
- Organisation d'ateliers sur le leadership à différents endroits
- Accueil d'un atelier sur le professionnalisme en collaboration avec le College of Licensed Practical Nurses of Alberta
- Accueil d'un atelier sur le soin des plaies
- Séances de préparation aux examens
- Ateliers de remise à niveau sur l'administration des médicaments
- Nouveaux documents créés (Cannabis : Foire aux questions, Prendre soin des personnes autorisées à utiliser le cannabis médical, Une approche en collaboration pour l'affectation, de la délégation et de l'enseignement de santé, Fiche d'information sur la naloxone, Déclarations de position : Abandon des soins, médias sociaux et compétences avancées pour les infirmières auxiliaires autorisées)
- Exposés présentés (Documentation, Travailler ensemble)

Inscription

- Approbation des programmes d'enseignement (CCNB - 5 campus plus le Collège de l'île, NBCC - 6 campus et Oulton College
- Participation au comité d'approbation de l'examen canadien d'autorisation des infirmières auxiliaires
- Adhésion au groupe national de réglementation des licences
- Participation à la mise à jour des documents réglementaires nationaux relatifs à l'autorisation d'exercer
- Président élu du groupe national d'enquête et de discipline

- 
- Les travaux ont commencé en février 2020 pour le déploiement d'un nouveau logiciel d'enregistrement Alinity via Softworks

PRIORITIÉS STRATÉGIQUES 2019-23

- Célébration du 55e anniversaire
 - o Création d'outils de promotion
- Accroître continuellement la force et la présence de notre organisme de réglementation
- Favoriser un environnement de gestion des risques
- S'assurer qu'AIAANB est prêt à augmenter le nombre de ses membres
- Clarifier en permanence le mandat de notre association pour les membres, nos parties prenantes et le public.

PLAN STRATÉGIQUES QUADRIENNAL 2019-23

L'AIAANB est responsable d'assurer la sécurité du public grâce au privilège de l'autoréglementation au Nouveau-Brunswick. Cette autorisation a été renouvelée avec la Loi sur les infirmiers et infirmières autorisé-e-s (2014). La loi délègue le privilège de la réglementation professionnelle au conseil d'administration de l'AIAANB.

Il est toujours la responsabilité de l'AIAANB :

- a) De servir et protéger le public, et
- b) D'exercer ses pouvoirs et de s'acquitter de ses responsabilités dans l'intérêt public et non dans l'intérêt de ses membres

Les objectifs de l'AIAANB sont les suivants :

- a) Réglementer l'exercice de la profession et régir les membres conformément à la loi et aux règlements ; et

- 
- b) Assurer au public les connaissances, les aptitudes, les compétences et le savoir-faire des infirmier-ère-s auxiliaires membres.

Les trois fonctions principales de l'AIAANB sont la réglementation, la conduite et la compétence. Ces trois fonctions sont soutenues par les activités principales de la recherche, des politiques, des communications et de la culture organisationnelle. C'est par le biais de ces activités de base que l'orientation stratégique 2019-2022 sera réalisée.



Fonction essentielle #1 : Régulation

Leadership réglementaire

- 1:1 Créer un organisme de réglementation plus solide en veillant à ce que le mandat de réglementation de l'AIAANB soit clair pour les membres et les intervenants
- 1:2 Améliorer la sécurité publique en mettant l'accent sur les pratiques réglementaires
- 1:3 Intégrer la technologie pour faire avancer le processus d'enregistrement
- 1:4 Veiller à ce que le processus d'enregistrement respecte l'équité procédurale, soit transparent et cohérent
- 1:5 Collaborer avec les intervenants pour élaborer des stratégies visant à éliminer les obstacles à l'obtention d'un permis d'exercice efficace pour les candidats qualifiés et compétents formés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick
- 1:6 Faciliter la mobilité de la main-d'œuvre



Fonction essentielle #2: Conduite

Norme de protection du public par la pratique professionnelle

- 2.1 Faciliter la compréhension de la législation aux IAA, de la réglementation, des normes professionnelles et du code d'éthique



2.2 Intégration de la gestion des risques dans l'environnement

2.3 Traiter de manière proactive les pratiques dangereuses avec des ressources réglementaires claires



Fonction essentielle #3: **Compétence**

Obligation de rendre des comptes et obligations réglementaires

3:1 Développer et éduquer davantage les comités de plaintes et de discipline

3:2 Soutenir la sécurité du public

3:3 Collaborer avec les collègues et les autres partis prenants pour déployer les mises à jour des compétences de niveau d'entrée



Fonction de soutien #1: **Recherche**

Travailler avec les intervenants provinciaux et nationaux pour identifier et soutenir les besoins futurs en main-d'œuvre



Fonction de soutien #2: **Politique**

Création d'une politique éclairée attestée pour soutenir la réglementation AIAANB



Fonction de soutien #3: **Communication**

Examiner et mettre en œuvre une stratégie de communication / médias sociaux / outils / base de données / site Web mis à jour



Fonction de soutien #4: **Culture organisationnelle**

Renforcer la gouvernance du conseil d'administration



NOS Valeurs

- **Respect:** Création et entretien d'une culture d'équité, d'accueil et de diversité au sein de notre organisation, avec les membres et avec nos partenaires externes.
- **Intégrité:** Honnêteté, impartialité, constance, fiabilité et objectivité dans nos actes, nos décisions et nos relations.
- **Collaboration:** Promotion d'un esprit de collaboration parmi les infirmières et infirmiers auxiliaires et les autres intéressés afin d'établir et de maintenir des relations professionnelles et publiques solides favorisant la sécurité et l'intérêt du public.
- **Qualité:** Promotion de l'excellence grâce à l'intégration des nouvelles politiques d'intérêt public et à l'application uniforme de la réglementation professionnelle des soins infirmiers.
- **Professionalisme:** Les infirmières et infirmiers auxiliaires prodiguent des soins infirmiers compétents avec compassion et conformément à l'éthique tout en établissant et en maintenant une relation thérapeutique avec le client. Le perfectionnement permanent des compétences, la déontologie et la surveillance exercée par un organisme de réglementation professionnelle guident les infirmières et infirmiers auxiliaires pour qu'ils respectent les normes de soins les plus élevées, que définit leur domaine de pratique. L'infirmière ou l'infirmier auxiliaire maintient son autonomie et doit rendre compte au public, au client, à sa profession, à ses collègues et à soi-même.

Membres du conseil de l'AIAANB, 2018-2019

Il y aura un conseil d'administration composé du comité exécutif et de six membres régionaux. (Loi de 2014 sur les infirmières auxiliaires autorisées 4(5)).

Le comité exécutif est composé d'un président, premier vice-président, secrétaire et trésorier, élus pour un mandat de deux ans. Chaque membre du comité exécutif ne peut être réélu que pour un mandat supplémentaire (Loi de 2014 sur les infirmières auxiliaires autorisées 4(5)).

Le conseil d'administration doit également compter deux (2) membres du public pour compléter l'ensemble des membres.

Comité Exécutif



Kim Steeves
Présidente



Margot Losier
Trésorière



Colleen McLaughlin
Vice-Présidente



Yves Brideau
Secrétaire

Conseillère Generale



Annette Boudreau
Région I



Jennifer Bickford
Région II



Lorraine Kinley
Région III



Marsha Wilson
Région IV



Jean Philippe
Losier

Région V



Gerard Boisvert
Région VI



Membres du conseil de l'AIAANB, 2018-2019



Premier Rang (G-D) Yves Brideau, Colleen McLaughlin (Vice-Présidente, Kim Steeves, (Présidente) Margot Losier (Tresoriere) JoAnne Graham (Directrice Générale /Registraire),

Dernier Rang (G-D) Annette Boudreau (Région I), Denise Paradis (Public Member), Jean-Phillip Losier (Région V), Jennifer Bickford (Région II). Lorraine Kinley (Région III), Marsha Wilson (Région IV), Barb Fletcher (Membre du Public)

Absent: Gerard Boisvert (Région VI)



L'AIAANB aimerait exprimer ses sincères remerciements à Hadrian Abbott pour le dévouement et les services qu'il a fournis au conseil d'administration en tant que conseiller générale pour la région 3.

COMITÉ AIAANB

Comité des finances

- Margot Losier
- Jean Phillip Losier
- Denise Paradis
- Barb Fletcher
- Kelly Richard (Public Member)
- Kim Steeves

Comité de gouvernance

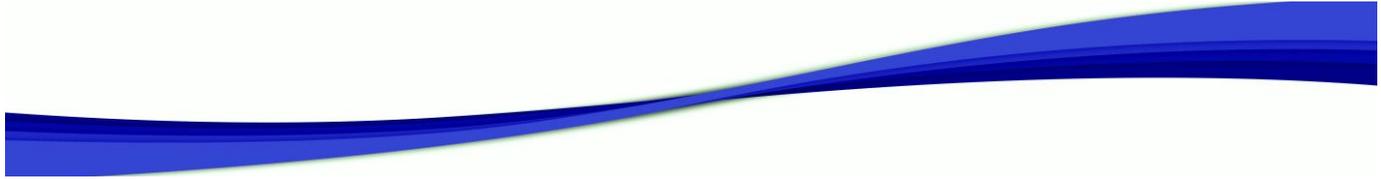
- Jennifer Bickford
- Annette Brideau
- Colleen McLaughlin
- Jean Phillip Losier
- Dale Morehouse

Comité d'éducation

- Kim Steeves
- Colleen McLaughlin
- Gerard Boisvert
- Jennifer Bickford

Comité des plaintes

- Linda McHatten
- James Stewart
- Dale Morehouse
- Avis Dupere

- 
- Tracey Hill
 - Judy Inman
 - Tracey Green
 - Jody Tomilson
 - Rhonda Lawrence
 - Debbie Churchill

Comité de discipline

- Roger Vienneau
- Donna Vautour
- Edouard Allain (president/Chair)
- Hadrian Abbott
- Natasha Landry
- Isabelle Roy

Comité de formation professionnelle continue

- Hadrian Abbott
- Rob Burnett
- Donna Vautour
- Kathy Arseneau
- Isabelle Roy



PARTENAIRES DE L'AIAANB EN 2019

Cela comprend les rencontres locales et nationales en face à face, les réunions électroniques, les webinaires, les conférences,.....

Conseil canadien des infirmières et infirmiers responsables de la réglementation – Canadian Council for Practical Nurse Regulators

- Canadian Nurse Regulators Collaborative
- Entry -Level Competency Task Force
- Groupe d'enquête et de discipline
- Group de travail sur les compétences linguistiques
- Group national d'enregistrement
- Group de consultants en pratique

Yardstick

- Blueprint Committee
- Canadian Practical Nurse Registration Exam Operations Committee
- Canadian Practical Nurse Registration Exam Program Governance Committee
- Item Writing, Item Review and Exam Approval Committees

Institut canadien d'information sur la santé

- Partage des statistiques d'adhésion pour Santé Canada

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

- Collaborative work with Executive Director and President
- Creation du Cannabis: Foire aux questions sur le Cannabis et document Le soins de clients autorisés à utiliser du cannabis thérapeutique
- Creation du Approche en collaboration pour l'attribution, la délégation et l'enseignement en soins de santé
- Revision du document de travail ensemble

Service national d'évaluation infirmière

Table ronde provinciale sur le vieillissement en santé

Réseau des régulateurs de la santé du Nouveau-Brunswick



Comité directeur de la stratégie des ressources infirmières de la province

- Noulab presentation / information session
- Internationally Educated Nurses Working Team
- Internationally Educated Nurses Navigation Service Prototype

Collaboration provinciale en soins infirmiers

- Provincial Clinical Working Group
- Education Working Group

Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick

Département de l'enseignement postsecondaire et du travail

- Présentation au ministre d'éducation post secondaire et du travail
- Provincial Steering Committee of Human Service Practitioners and Senior Government Representatives
- Program Advisory Committee for the Personal Support Worker Occupation

Department of Social Development

- Optimisation du rôle de l'IAA
- Réhabilitation

Cadre provincial d'aide mutuelle

Département du développement social

- Nursing Home Services
- RA/PSW Competency
- Resident Attendant Workshop
- Person Centered Care Competencies

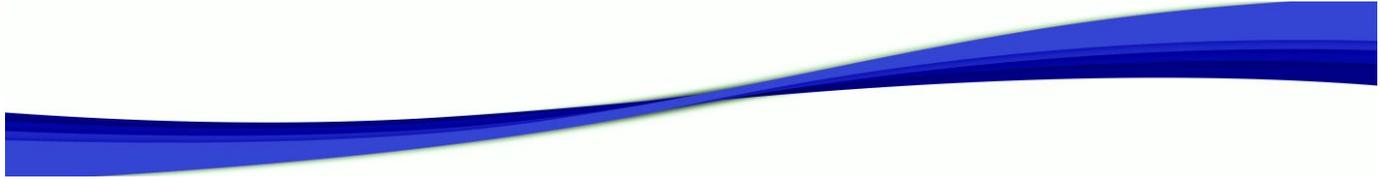
Medavie EMS

Syndicat canadien de la fonction publique

Conseil des syndicats de foyers de soins du Nouveau-Brunswick

New Brunswick Community College

Collège Communautaire du Nouveau-Brunswick



Oulton College

- PN/HCS Advisory Committee

CATNB (Council on Articulations and Transfer of NB credit transfer and PLAR group)

- Reconnaissance de l'évaluation des acquis
- Comité exécutif du conseil essentiel
- Comité des opérations
- Membre de l'équipe du symposium

Horizon Health Network

Vitalité Health Network

Département de sciences infirmières de l'Université du Nouveau-Brunswick

Université du Moncton

Canadian Association of Continuing Care Educators

Canadian Association of Foot Care Nurses

Canadian Association of Practical Nurse Educators

Government of New Brunswick Labour Mobility

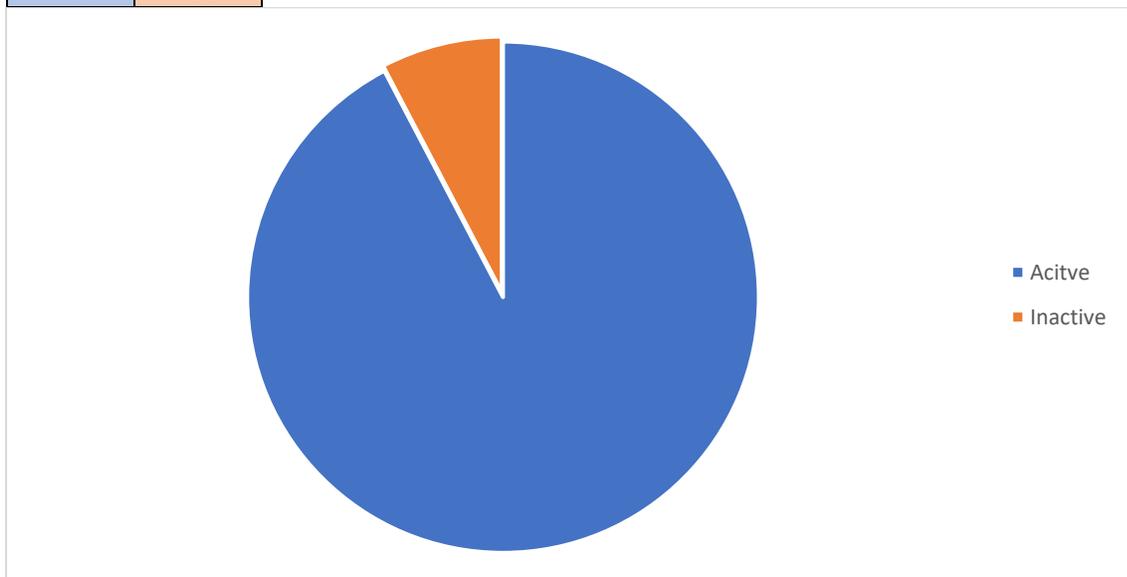
Interprovincial PCW Networking Group

Multicultural Associations of New Brunswick

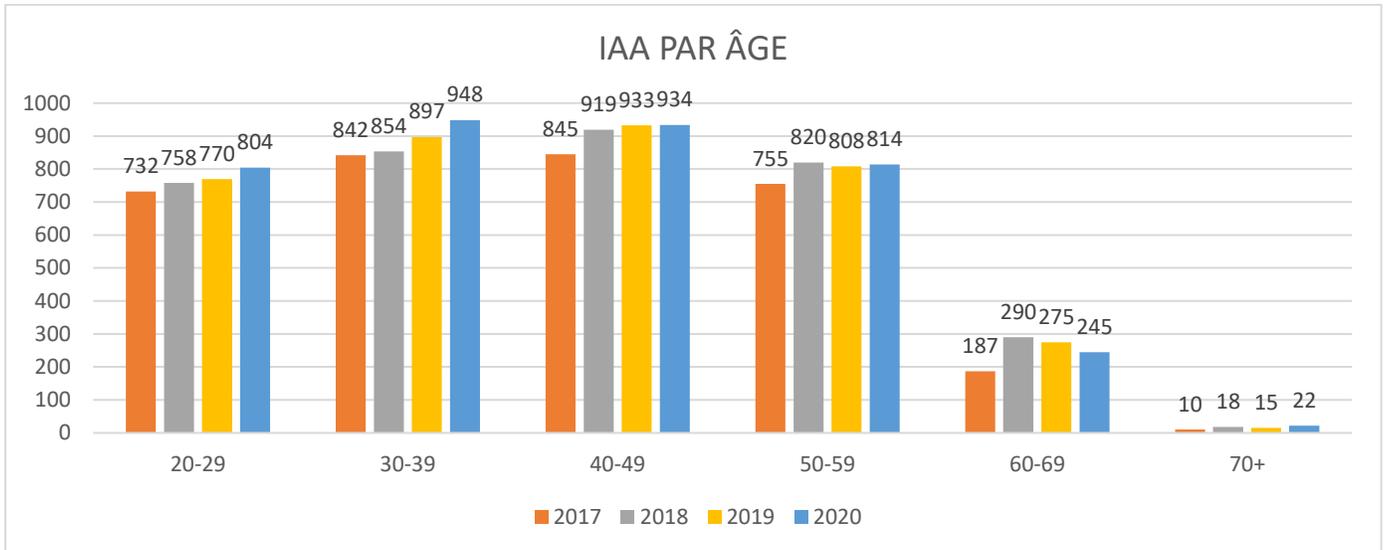
First Nations St Mary's First Nations

Aperçu démographique sur les IAA en 2019 – Immatriculation

Actif	Inactif
3498	299

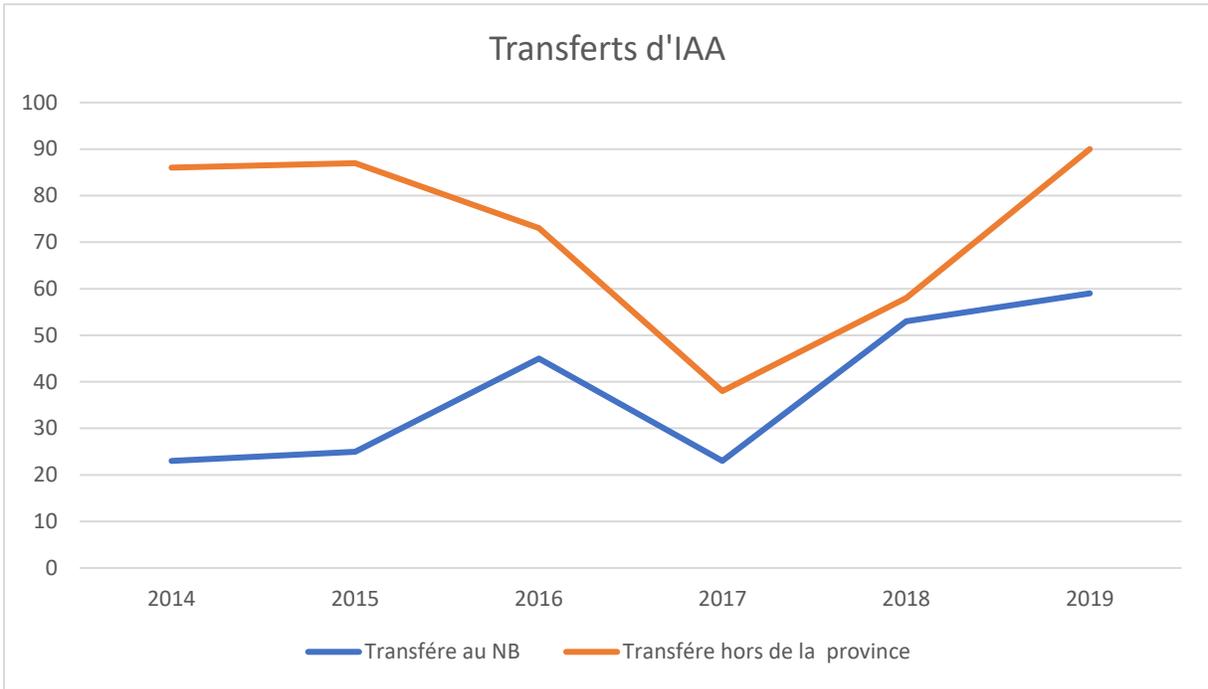


LES IAA PAR GROUPE D'ÂGE



MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES IAA

	Transferred to NB	Transferred out of NB
2014	23	86
2015	25	87
2016	45	73
2017	23	38
2018	53	58
2019	59	90



IMMATRICULATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES DIPLÔMÉES

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
CCNB	58	33	54	34	56	57
NBCC	129	105	132	95	130	169
OULTON	58	35	32	23	23	21
Total	245	173	218	152	209	247

CANADIAN PRACTICAL NURSE HIGH STAKES EXAMINATION

	National	Jurisdiction	PASSE	ECHOUER	Pas écrit
janvier 2019	2205	39	34	5	0
june 2019	3322	38	34	4	0
septembre 2019	2763	128	119	8	1
novembre 2019	1516	41	35	6	0
Janvier 2020	2200	48	46	2	0

ATTESTATIONS

Un total de 59 attestations ont été reçues en 2019. Les attestations sont des vérifications d'immatriculation soumises à l'AIAANB par les candidats et candidates. Elles ont généralement été soumises pendant une demande d'immatriculation à l'AIAANB.

VÉRIFICATION DES IMMATRICULATIONS

En 2019, 90 vérifications de demandes d'immatriculation ont été effectuées. Les vérifications d'immatriculation sont demandées par un membre, en général quand le membre demande l'immatriculation dans une autre province.

NATURE DES PLAINTES ET DES DÉCISIONS EN 2019

La majorité des préoccupations qui sont portées devant l'AIAANB ne sont jamais converties en plaintes officielles. Beaucoup de ces préoccupations peuvent être atténuées par le directeur des membres. Des efforts sont entrepris conformément à la loi sur les IAA pour les concilier. En fin de compte, il y a peu de plaintes formelles.

Nature des plaintes et des décisions 2019

	Nature de la plainte	Catégorie	Résumé de la plainte
1	Administration Médicaments	Faute professionnelle	Education Complété Agreement Voluntaire
2	Administration Médicaments	Faute professionnelle	Education Complété Passe Medicament en attent
3	Administration Médicaments	Incompotence	Résolu(e)
4	Administration Médicaments	Faute professionnelle	En attendant
5	Violence physique	Faute professionnelle	Résolu(e) Membre parti du la position
6	Vole	Faute professionnelle	Résolu(e)
7	Vole medicaments	Faute professionnelle	Allégation en cours
**8-14	Médias Sociaux	Faute professionnelle	lettre d'avertissement

RAPPORT DE LA 54 ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DE L'AIAANB

Rapport de l'assemblée générale annuelle de l'AIAANB

La 54e assemblée générale annuelle (AGA) a débuté à 13h00 à l'hôtel Delta de Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Les personnes présentes étaient 90 membres inscrits, le conseil d'administration, le directrice général/registraire, le vérificateur de l'AIAANB et l'avocat de l'AIAANB.

La présidente Kim Steeves a ouvert la réunion avec une présentation du conseil d'administration, du conseiller juridique et du vérificateur a été faite. Les organisations suivantes ont été remerciées pour leur parrainage continu de l'AGA : TD Insurance, AIL Insurance et Yardstick. Le rapport de la présidente est présenté par Kim Steeves, suivi d'un moment de silence pour toutes les IAA décédées depuis la dernière AGA.

Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle de 2018.

Motion n°1 : Je propose l'adoption sans amendement du procès-verbal de l'assemblée annuelle 2018.

Motionnaire par Mary Jane Anderson

Comotionnaire par Isabelle Basque

Motion adoptée

Le rapport de vérification financier 2018 a été présenté par Ron Sauntry, le vérificateur de l'AIAANB.

Comme prévu, il y a eu un excédent budgétaire pour 2018 et AIAANB est en très bonne position.

- Des questions ont été soulevées concernant la dotation en personnel, les salaires et d'autres questions liées aux ressources humaines. Daniel Léger, l'avocate de l'AIAANB a déclaré que les questions de ressources humaines n'étaient pas appropriées pour une assemblée générale annuelle (AGA) et qu'il n'y aurait pas de réponse. Il a expliqué que les personnes inscrites ont un conseil d'administration élu qui est chargé de s'occuper des opérations commerciales et que l'objectif d'une AGA n'est pas de microgérer l'organisation. L'objectif de l'AGA est de présenter le rapport annuel et cela resterait le point central de la réunion.

Motion #2 : Je propose que le rapport de vérification sans amendement

Motionnaire par Brenda MacDonald

Comotionnaire par Bev Harper

Motion adoptée

Le 54e rapport annuel a été distribué et affiché sur le site web de l'AIAANB avant l'AGA

Motion #3 : Je propose que le rapport annuel 2018 soit accepté tel que diffusé.

Motionnaire par Sam Beach

Comotionnaire par Mary Jane Anderson

Motion adoptée



Les mises à jour du rapport annuel 2018 ont été présentées par JoAnne Graham.

- J. Graham a participé la semaine dernière à des réunions nationales avec le Conseil Canadien des soins infirmiers auxiliaires (CCRSIA). L'accent est mis sur l'excellence et la réglementation, et cherche à continuer à répondre à trois grandes priorités : 1) faire progresser les processus et les pratiques de réglementation des infirmières auxiliaires, 2) faire progresser la réglementation professionnelle au Canada et 3) être reconnu comme le porte-parole pancanadien de la réglementation des infirmières auxiliaires. Le CCRSIA a travaillé à l'examen d'autorisation des infirmières et infirmiers auxiliaires de 2022, qui continue d'être le point central du CCRSIA. Au niveau national, il existe trois examens. La Colombie-Britannique et l'Ontario passeront un contrat avec un autre fournisseur d'examens et le reste des juridictions ont passé un contrat avec YAS, à l'exception du Québec qui a son propre examen. Comme nous l'avons annoncé précédemment, il est essentiel de travailler en collaboration pour maintenir la cohérence entre les deux examens, et pour ce faire, il est nécessaire de terminer les révisions des compétences d'entrée en pratique que les éducateurs de tout le Canada utiliseront pour l'élaboration des programmes et des tests. Il existe également 3 groupes ad hoc sous le CCRSIA ; 1) le groupe des consultant en pratique (GCP), 2) le groupe d'enquête et de discipline (IDG) et 3) le groupe national d'enregistrement des permis d'exercice. Chaque groupe travaille en collaboration pour soutenir le CCRSIA et chaque groupe a révisé son mandat en mettant l'accent sur le partage et l'échange d'informations. Le GPC et l'IDG travailleront ensemble pour mettre à jour les normes de pratique.
- Le forum du Conseil canadien de réglementation des infirmières et infirmiers (CNRC) s'est tenu à Winnipeg, au Manitoba, avec un soutien important pour le CNRC. L'analyse de l'environnement des exigences en matière de compétences linguistiques qui sont appropriées pour une pratique infirmière sûre au Canada est un rapport ; elle sera effectuée au cours des deux prochaines années et sera supervisée par le comité directeur sur les compétences linguistiques.
- Réunion avec l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) concernant l'acceptation des IAA au sein de l'AIIC. L'AIIC a pris contact avec le CCRSIA au niveau national et J. Graham rencontrera le président en juin. L'AIAANB estime qu'il est important que les IAA en fassent partie car il existe des possibilités de formation et des programmes de certification. Nous cherchons à travailler en collaboration et leur offrir un kiosque lors de notre prochaine AGA. L'adhésion sera volontaire pour les IAA.
- Le groupe de travail du Nouveau-Brunswick sur les infirmières diplômées internationale et les programmes de transition se réunira pour la première fois le 23 mai 2019. Le mandat est d'élaborer une proposition de programme basé au Nouveau-Brunswick pour les IA et les IAA
- Travailler avec le ministère de la santé sur la stratégie des soins infirmiers du Nouveau-Brunswick, car il y aura une pénurie extrême d'infirmières dans un avenir très proche. Le



Nouveau-Brunswick sera touché. Actuellement, la main-d'œuvre d'IAA est stable, mais avec la possibilité d'un programme de transition entre IAA et IA, cela aura un impact sur le nombre d'IAA. Travailler sur le recrutement et le maintien en poste. Travailler au recrutement d'IDI pour qu'ils viennent au Nouveau-Brunswick.

- Les conseillers provinciaux en soins infirmiers - dont on parle beaucoup en ce qui concerne la "famille infirmière" - veulent toujours être reconnus pour leur rôle (IA, IAA, IP, etc.). Les discussions portent notamment sur un code de déontologie et des normes de pratique communs. On cherche à former les IAA et les IA ensemble dans la même salle de classe, à promouvoir les programmes de passage d'une classe à l'autre (de l'infirmière de service à l'infirmière auxiliaire à l'infirmière de famille). La plupart des lieux ne sont plus des "associations", mais des "collèges" et nous devons peut-être suivre l'exemple en ce qui concerne la réglementation du toucher droit. Se concentrer sur l'amélioration de la collaboration et la compréhension de la portée et des compétences de chacun.

Enquêtes :

- Enquête sur le nombre d'étudiants en soins infirmiers pratiques ; le rapport annuel montre que le nombre a diminué, mais le NBCC et l'Oulton College maintiennent une liste d'attente stable. Le CCNB n'a pas de liste d'attente et essaie de recruter davantage d'étudiants francophones et d'étudiants étrangers.
- Demande de renseignements concernant les infirmières auxiliaires autorisées et le terme "infirmière" et quand cela peut être modifié. La directrice générale a déclaré qu'elle comprenait la frustration et a eu des conversations avec l'AIINB à ce sujet. L'AIINB convient qu'il faut le modifier, mais il est très coûteux et long en raison de la législation et des frais d'ouverture d'une loi. Pour l'instant, nous devons nous considérer comme une/ un IAA et être fiers, mais nous continuerons à plaider en faveur de ce changement.
- Des demandes ont été faites auprès du programme de transition entre les IAA et les II. Le directeur exécutif a déclaré que des réunions avec l'UNB, et des discussions sont en cours, il pourrait être proposé dès janvier 2020.
- Enquête sur ce que fait l'AIAANB pour aider à éliminer les lieux de travail limitant le champ pratique des IAA. Elle a déclaré qu'AIAANB rencontre Horizon et Vitalite tous les mois pour discuter de ces questions car AIAANB encourage les IAA à travailler à plein régime et continuera à le faire. En fonction des besoins des patients et du meilleur prestataire de soins.

Régions en présence :

Région 1 : 17

Région 2 : 30

Région 3 : 9

Région 4 : 12



Région 5 : 11

Région 6 : 11

Mise à jour du chapitre sur les IAA :

Dans le passé, les chapitres ont été créés pour partager la communication. Cependant, avec l'utilisation accrue des médias sociaux, de la bande bleue électronique, des courriels et de notre site web, les membres peuvent rester bien informés et la plupart des chapitres ont fermé. Il reste trois chapitres : Miramichi, Saint John et Tracadie-Sheila. Les chapitres ont eu l'occasion de faire rapport.

- Rhonda Power de la section de Saint John : Elle a remercié Mary Jane Anderson pour les services rendus à la section pendant 30 ans. La section s'est fermée au cours de la nouvelle année, mais elle a rouvert ses portes car elle a estimé qu'il était nécessaire de créer une plus grande positivité pour les IAA. Ils ont ouvert une page Facebook pour aider à tenir les membres informés sur l'éducation et les affaires du chapitre. La première réunion a eu lieu en avril avec la participation de 28 membres. Ils ont formé une équipe pour la marche contre la dystrophie musculaire afin de soutenir une infirmière auxiliaire dont le fils est atteint de dystrophie musculaire. Ils ont organisé un concours pour la Journée des infirmières diplômées en médecine légale sur les raisons pour lesquelles elles sont fières d'être infirmières diplômées et ont offert une pause-café aux gagnants.
- April Goodfellow de la section de Miramichi : A organisé de nombreuses collectes de fonds pour aider à payer la participation des infirmières auxiliaires à l'assemblée générale annuelle et à la journée de l'éducation. À Noël, elles ont organisé une vente aux enchères en ligne et ont fait un don à une infirmière auxiliaire dans le besoin, ont fait un don à la Fondation de la lèpre et des maladies du cœur, ont donné un prix au NBCC Leadership and Peer Support, ont créé une page Facebook, se sont rencontrées tous les deux mois et ont organisé un dîner en juin et en décembre.

Le président demande s'il y a de nouvelles questions, sinon une motion d'ajournement de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Motion #4 Je propose que l'Assemblée générale annuelle de 2019 soit ajournée.

Motionnaire par Christine Smith

Comotionnaire par Jolanda Carr

Motion adoptée

L'Assemblée générale annuelle de 2019 a été déclarée ajournée par le président Kim Steeves.

PRIX

Le 21 mai 2019, un rencontre sociale à été organisée en soirée a l'hotel Delta Fredericton. Le conseil d'administration et les invites speciaux de l'AIAANB ont été présentes aux membres presents

Prix de professionalismisme – Delores Way



Le prix d'excellence professionnelle reconnaît l'engagement en tant que praticien en présentant les valeurs et les convictions relatives à l'excellence des soins de santé. Le destinataire soutient et encourage constamment les autres membres de l'équipe de soins de santé en présentant une attitude positive à l'égard de la vie et du métier d'infirmière auxiliaire ils améliorent constamment les connaissances et les compétences tout en démontrant l'excellence dans la pratique infirmière. Le candidat démontre une éthique de travail constante, illustrée historiquement par Audrey Galbraith et Inez Smith, ainsi qu'une obligation de sécurité et de bien-être publics.

Prix de Collaboration: Corrections Health Services



Le prix d'excellence d'une équipe de soins de santé rend hommage à un groupe de professionnels des soins de santé qui travaillent dans le cadre d'une équipe avec des IAA. Ce prix est remis à une équipe de soins de santé qui encourage l'excellence de la pratique des soins infirmiers en favorisant la participation des IAA et en appuyant l'AIAANB. L'équipe établit une ambiance de partenariat et de collaboration professionnels tout en nourrissant et en maintenant des relations thérapeutiques centrées sur le client et un engagement en faveur d'un apprentissage et d'un perfectionnement professionnels permanents.

Prix de préceptorat: Jennifer Woodcock



Le prix d'excellence en préceptorat honore une IAA qui offre un soutien et un mentorat exemplaire aux élèves en soins infirmiers auxiliaires en agissant constamment de façon exemplaire dans sa pratique, son leadership et ses aptitudes au soutien et manifeste d'excellentes capacités de communication et d'organisation, notamment en échangeant de l'information de façon professionnelle et conforme à la déontologie.

Prix de la présidente pour élèves



Le prix de la présidente a été présenté à une ou un élève finissant en soins infirmiers auxiliaires de chaque établissement d'enseignement agréé du Nouveau-Brunswick. Les candidatures viennent du personnel enseignant et des autres élèves. Ce prix honore une élève finissante pour son excellence en pratique clinique pendant tout son programme d'études. Cette élève a fait preuve d'excellence dans la collaboration et de professionnalisme. La lauréate a d'excellentes connaissances, de la compassion et de l'empathie et prodigue des soins sécuritaires, compétents et conformes à la déontologie.

En plus de leurs prix, les élèves lauréates se sont également vu offrir l'hébergement à l'hôtel pour assister à la séance d'accueil et à la journée de formation, et leurs droits d'immatriculation ont été payés pour l'année d'immatriculation 2020.

Premier Range (G-D): Karina Rousselle (CCNB Dieppe), Jody McIntyre (NBCC Fredericton), Santana Byrum (CCNB Edmundston).

Dernier range (G-D) : Hannah Williams (Oulton College), Heidi Misner (NBCC Saint John), Jessica Lavigne (NBCC Miramichi), Sara Frenette (CCNB Campbellton), Felicia Dobson (NBCC Woodstock), Julie Chiasson (CCNB Bathurst), Darsi Brown (NBCC St. Andrews).

ANBLPN STAFF 2019



JoAnne Graham

**Directrice Générale /
Registraire**

- Gestion globale des opérations de l'AIAANB
- Conduite et discipline
- Audit des heures
- Inscriptions
- Finances
- Lien avec les gouvernement provincial et fédéral et le public
- Recrutement et retention
- Rapports au conseil d'administration

		
Charline Boudreau	Kathy Arseneau	Susan Duff
Secrétaire de formation/ Réceptionniste	Consultante en pratique	Dir. de l'enregistrement et de la politique
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'examen CPNRE • Administration du Bureau general • Soutien à l'inscription des membres /demandeurs • Aide à la communication au conseil 	<ul style="list-style-type: none"> • PFPC • Éducation (webinaires, documents d'orientation) • Membre et conseiller de pratique de l'employeur • Formation continue • Contenu des médias sociaux • Collaboration avec des consultants en matière de pratiques de pairs 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'autorisation d'exercer pour les IFE • Processus d'approbation des programmes d'éducation, soutien aux collèges • Politique ; organisation et développement • Soutien au processus d'enregistrement et aux données • Liaison avec l'industrie



AUDIT FINANCIER

**ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES
AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTATS FINANCIERS
LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TABLE DES MATIÈRES

LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>PAGE</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
États financiers :	
État de la situation financière	3
État des résultats.....	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes afférentes aux états financiers	7-11

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

Shannon & Buffett, LLP

Chartered Professional Accountants

HAL C. BUFFETT, CPA, CA GARRY L. ARMSTRONG, CPA, CA
CLAUDE LEGER, CPA, CA RON W. SAUNTRY, CPA, CA
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres,
de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick:

Rapport sur l'audit des états financiers:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick (l'Association), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et l'état des résultats, l'état des variations de l'actif net et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à but non lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations (Rapport annuel)

Il est entendu que les états financiers vérifiés peuvent être utilisés dans le rapport annuel de l'Association. La responsabilité de la direction est de s'assurer que, si les états financiers sont utilisés dans le rapport annuel pour inclure l'ensemble complet des états financiers, cela inclut le rapport de l'auditeur indépendant, l'état de la situation financière, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net, l'état financier des flux de trésorerie et des notes afférentes aux états financiers.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de l'Association le processus d'information financière de la société.

-1-

535 BEAVERBROOK CT., SUITE #110 FREDERICTON, N.B. E3B 1X6
PHONE: (506) 458-9300 FAX: (506) 458-9317

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière relative aux activités de l'Association pour pouvoir exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la performance de l'audit du groupe. Nous restons seuls responsables de notre opinion d'audit. Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris toute lacune importante du contrôle interne identifiée lors de notre audit.

Shannon & Buffett s.r.l.

Shannon & Buffett, LLP

Chartered Professional Accountants

Le 10 mars 2020

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
ACTIF		
Actif à court terme:		
Espèces et quasi-espèces	2 327 532 \$	1 867 195 \$
Comptes débiteurs (note 2)	44 037	7 942
Charges payées d'avance	<u>21 987</u>	<u>27 282</u>
	<u>2 393 556</u>	<u>1 902 419</u>
Investissements et fonds de roulement en réserve (note 3)	743 157	725 416
Immobilisations (note 4)	<u>235 690</u>	<u>249 579</u>
	<u>978 847</u>	<u>974 995</u>
	<u>3 372 403 \$</u>	<u>2 877 414 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme:		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	127 027 \$	132 130 \$
Produits comptabilisés d'avance	<u>988 628</u>	<u>961 962</u>
	<u>1 115 655</u>	<u>1 094 092</u>
ACTIF NET		
Fonds de roulement en réserve (note 3)	743 157	725 416
Actif net investi dans les immobilisations	235 690	249 579
Actif net sans restriction	<u>1 277 901</u>	<u>808 327</u>
	<u>2 256 748</u>	<u>1 783 322</u>
	<u>3 372 403 \$</u>	<u>2 877 414 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration:

_____ AIAANB Présidente

_____ AIAANB Directrice générale

-3-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES RÉSULTATS

ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenues:		
Renouvellements d'immatriculation	1 008 009 \$	1 012 824 \$
Droits d'examens	105 755	65 449
Droits de réadmission	13 039	7 173
Assemblée annuelle	23 956	17 065
Ateliers	23 780	53 048
Cours	8 906	8 556
Intérêt	20 583	9 896
Divers	18 754	19 230
Accréditation	28 000	-
	<u>1 250 782</u>	<u>1 193 241</u>
Dépenses:		
Salaires et avantages	311 267	265 525
Conseillère en pratique	17 118	5 350
Réunions du conseil d'administration	27 751	25 584
Assemblée annuelle	45 060	39 714
Ateliers	10 395	24 324
Directrice générale, registraire, présidente	30 575	21 478
Cours	3 010	3 610
Comités	20 610	20 603
Discipline	2 020	3 887
Bureau	50 635	92 614
Examens	50 260	42 375
Droit d'adhésion au CCRSIA	20 363	18 677
Location	4 823	4 823
Frais de poste	3 659	2 748
Comptabilité et audit	26 638	37 403
Légal	19 540	4 750
Traduction	9 659	8 385
Téléphone	8 084	7 883
Assurance	30 988	27 543
Perfectionnement professionnel	113	375
Publicité	4 706	4 425
Frais bancaires	26 268	20 950
Prix	2 798	3 926
Électricité	3 869	4 076
Impôt foncier	14 749	14 299
Amortissement	19 665	15 520
Mauvaises dettes	(1 197)	-
Divers	13 930	16 628
	<u>777 356</u>	<u>737 475</u>
Excès des revenus par rapport aux dépenses	<u>473 426 \$</u>	<u>455 766 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

-4-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>Fonds de roulement en réserve</u>	<u>Actif net investi dans immobilisation</u>	<u>Actif net sans restrictions</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Solde au début de l'année	725 416 \$	249 579 \$	808 327 \$	1 783 322 \$	1 327 556 \$
Excès (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	17 741	(19 665)	475 350	473 426	455 766
Transfers interfonds	-	-	-	-	-
Achat d'actifs immobilisés	-	5 776	(5 776)	-	-
Intérêts perçus	-	-	-	-	-
Solde à la fin de l'année	<u>743 157 \$</u>	<u>235 690 \$</u>	<u>1 277 901 \$</u>	<u>2 256 748 \$</u>	<u>1 783 322 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

-5-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Liquidités nettes générées par les (affectées aux):		
Activités d'exploitation:		
Excès des revenus par rapport aux dépenses	473 426 \$	455 766 \$
Amortissement	<u>19 665</u>	<u>15 520</u>
	493 091	471 286
Variations nettes des éléments hors-caisse du solde de fonctionnement:		
Comptes débiteurs	(36 095)	34 083
Charges payées d'avance	5 295	(5 730)
Créditeurs et charges à payer	(5 103)	(14 235)
Produits comptabilisés d'avance	<u>26 666</u>	<u>5 673</u>
	<u>483 854</u>	<u>491 077</u>
Activités d'investir:		
Fonds de roulement en réserve	(17 741)	(158 070)
Achat d'actifs immobilisés	<u>(5 776)</u>	<u>(26 916)</u>
	<u>(23 517)</u>	<u>(184 986)</u>
Augmentation d'espèces et quasi-espèces	460 337	306 091
Espèces et quasi-espèces au début de l'année	<u>1 867 195</u>	<u>1 561 104</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'année	<u>2 327 532 \$</u>	<u>1 867 195 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

-6-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

Objet de l'organisation

L'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick est l'organisme responsable de l'établissement des normes régissant l'enseignement des soins infirmiers auxiliaires, de l'immatriculation et de la discipline des infirmières et infirmiers auxiliaires du Nouveau-Brunswick. La loi constitutive s'intitule *Chapitre 60 – Loi sur les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés* et a été sanctionnée le 16 juin 1977.

L'Association est une organisation sans but lucratif enregistrée conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, elle est exonérée de l'impôt sur le revenu.

1. Politiques comptables importantes:

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans buts lucratifs selon la Section III du manuel de l'ICCA et des politiques comptables qui suivent:

a) Espèces et quasi-espèces

Espèces et quasi-espèces inclus les espèces et les investissements à courts termes avec maturité de 3 mois à partir de la date d'acquisition.

b) Comptabilisation des recettes -

Les cotisations perçues par l'Association au courant de l'année en cours se rapportant à l'année suivante sont reportées et constatées à titre de revenus dans l'année à laquelle ils se rapportent. Les autres revenus sont reconnus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut être estimé et le recouvrement raisonnablement assuré.

c) Immobilisations -

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et sont amorties selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants:

<u>Immobilisation</u>	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Bâtiment	linéaire	4,0 %
Revêtement bitumineux-pavage	linéaire	10,0 %
Matériel de bureau	linéaire	20,0 %
Matériel informatique	linéaire	33,3%

-7-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Politiques comptables importantes (suite):

c) Immobilisations (suite) -

Les immobilisations sont révisées pour carence lorsque les événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être récupérée. La récupération des actifs à être détenus et utilisés est mesurée par une comparaison de la valeur comptable d'un actif à une estimation de flux de trésorerie escompté futur découlant de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif dépasse l'estimation de son flux de trésorerie futur, une carence est comptabilisée par le montant par lequel la valeur comptable de l'actif dépasse la juste valeur de l'actif.

d) Utilisation d'estimations -

Les états financiers dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada comprennent des estimations et des hypothèses de la direction qui touchent les montants déclarés d'actif et de passif et la divulgation d'éventualités liées à l'actif et au passif à la date des états financiers ainsi que les montants déclarés de revenus et de frais au cours de la période de déclaration. Ces estimations sont revues périodiquement et, si des rajustements sont nécessaires, ils sont déclarés dans les états financiers de la période où ils sont connus.

e) Dons de services -

Le travail de l'Association dépend des services bénévoles rendus par beaucoup de membres. Puisque ces services ne sont pas achetés par l'association, et en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les dons de services ne sont pas comptabilisés dans le présent état financier.

f) Instruments financiers -

i) Mesure des instruments financiers

L'Association mesure ses actifs financiers et ses passifs d'abord à leur juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera plus mesuré à sa juste valeur marchande à l'avenir, d'après le montant des coûts de transaction.

Par la suite, l'Association mesure tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti. Les changements qui surviennent dans la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période où ils s'appliquent.

ii) Baisse de valeur

À la fin de chaque période de rapport, l'Association cherche des indications selon lesquelles l'actif mesuré au coût amorti pourrait avoir perdu de la valeur.

S'il semble avoir perdu de la valeur, l'Association juge s'il s'est produit un changement important pendant la période qui aurait nui à l'échéance du mouvement de trésorerie que l'actif permettait de prévoir ou à son montant. Advenant qu'un changement notable ait contribué à déprécier l'actif en question, la valeur comptable de l'actif est réduite et la perte sur baisse de valeur est constatée dans l'état des résultats.

-8-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

1. Politiques comptables importantes (suite):

f) Instruments financiers (suite) -

iii) Coûts de transaction

Le coût des transactions est comptabilisé dans l'état des résultats de la période où il est engagé, sauf pour les instruments financiers qui seront mesurés au coût amorti ultérieurement.

2. Comptes débiteurs:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Comptes débiteurs	52 837 \$	17 939 \$
Provision pour créances douteuses	<u>(8 800)</u>	<u>(9 997)</u>
	<u>44 037 \$</u>	<u>7 942 \$</u>

3. Fonds de roulement en réserve:

Le fonds de roulement en réserve a été créé en 2013 pour assurer une stabilité financière à long terme à l'Association. Le but, le financement et l'utilisation du fonds ont été délimités par le Conseil d'administration dans une déclaration de politiques générales, essentiellement comme un fonds de prévoyance. Le fonds est composé de CPG non rachetables.

4. Immobilisations:

	<u>Coût</u>	<u>Amort. Accum.</u>	<u>2019 Valeur comptable nette</u>	<u>2018 Valeur comptable nette</u>
Terrain	25 263 \$	-	25 263 \$	25 263 \$
Bâtiment	310 966	119 239	191 727	204 165
Revêtement bitumineux-pavage	9 400	9 400	-	-
Matériel de bureau	11 591	3 352	8 239	9 868
Matériel informatique	<u>66 758</u>	<u>56 297</u>	<u>10 461</u>	<u>10 283</u>
	<u>423 978 \$</u>	<u>188 288 \$</u>	<u>235 690 \$</u>	<u>249 579 \$</u>

-9-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

5. **Créditeurs et charges à payer:**

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Comptes créditeurs	19 057 \$	48 802 \$
TVH à payer	85 913	63 355
Retenues salariales à payer	12 052	9 968
Charges à payer	<u>10 005</u>	<u>10 005</u>
	<u>127 027 \$</u>	<u>132 130 \$</u>

6. **Engagement - Location d'équipement:**

Le bail, qui est comptabilisé à titre de contrat de location-exploitation, comporte des paiements minimaux futurs dont voici les montants approximatifs :

2020 3 200 \$

7. **Instruments financiers:**

Les instruments financiers détenus par l'Association l'exposent aux divers risques suivants:

Risque de crédit -

Le risque de crédit est celui qu'une partie ne remplisse pas ses obligations financières envers l'Association, ou que cette dernière subisse une perte financière s'il y a concentration des transactions conclues avec la même partie.

L'exposition maximale à un risque de crédit au 31 décembre est la suivante:

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Espèces et quasi-espèces	2 327 532 \$	1 867 195 \$
Comptes débiteurs	44 037	7 942
Investissements	<u>743 157</u>	<u>725 416</u>
	<u>3 114 726 \$</u>	<u>2 600 553 \$</u>

La direction croit que le risque de crédit est minime.

-10-

Shannon & Buffett, LLP
Chartered Professional Accountants

ASSOCIATION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES

AUTORISÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

7. **Instruments financiers (suite):**

Risque de liquidité -

Le risque de liquidité est celui que l'Association ne puissent respecter les demandes en espèces ou financer leurs obligations quand elles arrivent à échéance.

L'Association répond à ses besoins en liquidité en prévoyant ses activités d'investissement et de financement, en gérant prudemment son exploitation et en détenant des actifs pouvant se convertir facilement en espèces.

Risque lié au marché -

Le risque lié au marché est celui de voir fluctuer la juste valeur ou le mouvement de trésorerie escompté d'un instrument financier en raison de variations dans les prix du marché. Ce risque se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix.

Risque de change -

Le risque de change désigne celui de voir fluctuer, en fonction du dollar canadien, la juste valeur des instruments financiers ou des mouvements de trésorerie qui leur sont associés en raison de variations des taux de change étrangers. L'Association ne fait pas beaucoup de transactions en devises autres que le dollar canadien, donc elle n'est pas exposée à des risques de change importants.

Risque de taux d'intérêt -

Le risque de taux d'intérêt est celui de voir fluctuer la juste valeur des instruments financiers ou des mouvements de trésorerie qui leur sont associés en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque de taux d'intérêt couru par l'Association découle de ses actifs qui rapportent des intérêts. La direction croit que ce type de risque est minime.

Autres risques de prix -

Les autres risques de prix désignent le risque de voir fluctuer la juste valeur des instruments financiers ou des mouvements de trésorerie qui leur sont associés en raison d'autres variations des prix du marché. L'Association ne court pas de risques de prix importants.

L'Association des Infirmier(ère)s Auxiliaires Autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick

384 rue Smythe, Fredericton N-B E3B 3E4

Téléphone: 1-506-453-0747 Sans Frais: 1-800-942-0222

Télécopieur:: 1-506-459-0503 Site Web www.anblpn.ca